



Licence Sciences économiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences économiques. 2010, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02035737

HAL Id: hceres-02035737

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035737>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Montpellier 1

Demande n° S3110053887

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Sciences économiques

Présentation de la mention

La licence de Sciences économiques est un diplôme délivré par l'Université Montpellier 1 donnant en trois ans, et après l'obtention de 180 ECTS, une formation générale en Sciences économiques. Les différents cours permettent d'acquérir les bases théoriques et les outils de la formation d'économiste avec une progression continue sur les trois années de la licence. En L1, l'étudiant acquiert les concepts fondamentaux en microéconomie, macroéconomie et dans les matières de connaissances transversales telles les statistiques, les mathématiques et l'informatique. En L2, l'étudiant renforce les compétences acquises en première année avec le développement des cours théoriques et la mise en place de cours davantage tournés vers l'insertion professionnelle. En L3, le schéma est répété avec toutefois l'ajout de cours optionnels destinés à la préparation de sa spécialisation en M1 et à son insertion professionnelle.

Avis condensé

• Avis global :

Dans le dossier fourni, la licence de Sciences économiques délivrée par l'Université Montpellier 1 est décrite comme une formation généraliste et théorique. Bien que le choix de ces caractères relève de l'UFR de sciences économiques, on peut cependant regretter que les porteurs de projet aient peu explicité, dans le dossier présenté, l'intérêt de l'existence de cette formation, de son positionnement au sein de l'Université et dans le contexte socio-économique, ainsi que de ses débouchés (la référence à l'existence de ce type de formation dans d'autres structures universitaires telles Perpignan ou Toulouse n'étant pas suffisante). Cela dit, si on fait exception de la critique précédente, le contenu du dossier et la qualité des mesures de mise en œuvre prévues constituent de manière convaincante l'indication d'une voie appropriée permettant de parvenir à l'objectif annoncé. Toutefois, il demeure un certain nombre d'imprécisions et d'insuffisances relevées dans les informations fournies, notamment en ce qui concerne les mesures permettant de connaître le devenir des étudiants, leur poursuite d'études ou leur insertion professionnelle.

• Points forts :

- Procédure d'orientation active des futurs L1 et réorientation en fin de S1.
- L'effort d'information de l'offre de formation auprès des secteurs professionnels.
- L'impact des évaluations des étudiants et des enseignements sur le pilotage de la mention.
- L'adéquation du contenu et de l'organisation des enseignements avec les objectifs poursuivis.
- La cohérence de l'architecture de la formation.



- Points faibles :
 - Le manque de justification de la pertinence de la formation au plan local comme au plan national.
 - Formation se voulant très théorique et dont les débouchés ne sont pas assurés dans le monde professionnel.
 - Insuffisance des informations sur les compétences transversales et leurs modalités d'évaluation.
 - Peu d'informations sur l'articulation entre la licence et les masters.
 - Pas d'information sur le devenir des sortants non diplômés et sur les flux d'étudiants.
 - Manque d'informations sur le stage qui de surcroît serait facultatif.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, il faudrait mieux renseigner le dossier sur la pertinence de la formation, l'insertion professionnelle et sur le flux des étudiants, les partenariats avec les entreprises ainsi que la place accordée aux stages. Une meilleure connaissance du devenir des étudiants devrait permettre de renforcer le pilotage. Enfin, les débouchés au sortir de la licence seraient à clarifier.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Dans l'équipe pédagogique sont présentes les sections des UFR Droit, économie et gestion auxquelles s'ajoutent des sections de langues, de mathématiques et d'informatique. Un responsable pédagogique est chargé de la coordination et de l'organisation des enseignements des trois années de licence. Dans chaque année de licence, un responsable référent pédagogique est à l'écoute notamment des étudiants en situation d'échec afin de mettre en place de manière contractuelle avec ces étudiants un « programme de réussite ». L'équipe pédagogique, afin d'atteindre les objectifs fixés à la formation et d'optimiser les prises d'éventuelles décisions, dispose de différents instruments de mesures et d'analyse rassemblés sous la forme d'un bilan chiffré qui lui permet de connaître les taux de réussite des étudiants en fonction de leur origine, les taux de réorientation et les taux d'abandon, mais, faute de références claires, il est difficile d'apprécier tout l'intérêt des informations fournies. L'équipe pédagogique constituée en « comité pédagogique » se réunit à la fin de chaque trimestre avec plus particulièrement pour objectif d'analyser, de dresser le bilan et de réévaluer l'ensemble du dispositif de la licence en fonction des taux de réussite aux examens. Les procédures d'évaluation interne des enseignements par UE existent et sont efficaces en permettant de proposer à la direction de l'UFR les modifications à apporter aux méthodes et au contenu de la formation (telles l'élimination des redondances entre les cours ou l'articulation des progressions entre différents cours) afin d'accroître l'efficacité de la transmission du savoir auprès des étudiants. L'information à destination des étudiants est riche au-delà de « Journées Portes Ouvertes », avec des formes variées d'expression (ex : journées d'immersion à la faculté de classes terminales du secondaire, à l'inverse des déplacements d'enseignants dans les classes du secondaire, présence de la Faculté dans les salons d'informations et la tenue annuelle de forums avec des enseignants du secondaire). De même, les partenariats professionnels sont classiques, constants et riches.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique s'appuie sur une licence déjà existante et non transformée. On regrettera l'absence d'une justification de l'intérêt de la licence quant au contexte universitaire ou quant au contexte socio-économique. L'annexe descriptive au diplôme et la fiche RNCP sont en accord avec le projet pédagogique. L'objectif de donner aux étudiants une formation générale et théorique organisée autour de savoirs fondamentaux de Sciences économiques, de matières transversales ou de disciplines connexes et de disciplines d'ouverture, est convenablement servi par les matières enseignées, leur complémentarité et leur progressivité dans l'acquisition de leur connaissance tout en ouvrant des possibilités de réorientation des étudiants. Le rapport entre les cours magistraux et les travaux dirigés est



très largement en faveur de ces derniers puisque l'analyse de la maquette indique qu'en dépit de l'existence de cours optionnels souvent sans travaux dirigés, près de 80 % des cours magistraux sont accompagnés de travaux dirigés, ce qui est une très forte proportion. Plusieurs UE d'ouverture sont prévues en L1 telles le droit, la comptabilité, les langues et la connaissance de l'entreprise, toutes utiles à une spécialisation future ou une éventuelle réorientation. Mais il ne semble pas prévu d'enseignement spécifique et autonome de culture générale. Le travail personnel demandé est sensiblement le même d'un semestre à l'autre. Les compétences additionnelles d'informatique et linguistique existent pour les trois années, le C2i semblant être proposé dès le L1. En revanche, la présence de compétences transversales n'est pas expressément mise en évidence, même s'il existe une UE de conférences de méthodes en S1. Le dossier est insuffisamment renseigné en ce qui concerne la formation continue et l'existence d'un contrôle continu qui est aussi appliqué dans les matières sans TD, ce qui mériterait une explication. Le contrôle des connaissances montre, d'une part que l'écrit semble privilégié par rapport à l'oral dans les examens terminaux sans que le dossier n'apporte ici encore de précisions à ce sujet, et d'autre part que le contrôle continu représente 40 % au moins du contrôle terminal.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

L'analyse des résultats et des taux de réussite aux examens par l'équipe pédagogique est utilisée pour améliorer le dispositif de formation et elle a entraîné en L1, sinon l'élimination, du moins la forte régression, du maintien en licence de Sciences économiques des étudiants titulaires d'un bac professionnel pour les orienter vers les filières de gestion (ce qui peut se justifier) ou d'AES (ce qui se justifie moins, le risque étant en effet de réduire encore un peu plus la lisibilité de cette filière). Par ailleurs, ce travail de suivi a utilement entraîné en L1 le renforcement de la formation en mathématiques-statistiques et en langues vivantes. En S2, la mise en place d'une UE « projet personnel et professionnel (PPE) » a aussi pour objectif de vérifier le bien-fondé de l'orientation de chaque étudiant. Chaque année est prévue, par le projet, une réunion d'informations organisée à destination des étudiants de L2 et de L3 avec l'ensemble des responsables de master pour présenter les formations et les débouchés professionnels en fonction des spécialités choisies. Le dossier manque d'approfondissement sur le dispositif d'accompagnement des groupes spécifiques ; en revanche, il faut noter positivement la possibilité offerte aux étudiants en difficulté, à la fin du S1, de suivre un parcours de réorientation associé à un contrat de réussite. Ils bénéficient alors d'un tutorat renforcé et en fonction de leur nombre, des UE destinées à les mettre à niveau dans la discipline nouvelle seraient activées. Le dispositif d'aide à la réussite est varié, prenant en compte la pluridisciplinarité de l'Université : la réorientation des étudiants pouvant intervenir dès la fin du S1 sur proposition d'un comité de réorientation composé des directeurs des composantes du domaine Droit-Economie-Gestion et étant facilitée par les UE d'ouverture. Il est à souligner favorablement l'existence de passerelles pour les étudiants du L1-santé de l'Université Montpellier 1 qui n'ont pas réussi le concours permettant de valider certaines unités d'enseignement afin d'intégrer le L2 de licence de Sciences économiques et plus tard la licence Droit, économie et gestion de la santé. Il en est de même pour les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des conventions ont été passées avec les lycées correspondants pour intégrer les étudiants qui ont validé 60 ou 120 ECTS respectivement en L2 ou en L3. Toutefois, des passerelles vers l'extérieur de la licence ne sont pas mentionnées. L'existence d'un seul parcours en L3 s'accorde avec l'objectif de donner à ce niveau une formation théorique d'économiste avec un savoir académique.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La poursuite d'études ne fait pas l'objet d'informations dans le dossier. Il n'y a pas d'UE de L1 et L2 de préparation aux licences professionnelles. Mais dans l'autoévaluation il est indiqué, sans autres précisions, que la plupart des étudiants poursuivraient leurs études soit dans l'un des masters de la faculté, soit dans un master de l'Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (ISEM) ou de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) à Montpellier, soit encore dans un master national. Néanmoins, en l'absence de précisions dans le dossier concernant ces masters il n'est pas possible d'apprécier la cohérence de l'articulation entre la licence et ces masters. Des débouchés professionnels potentiels sont toutefois cités, mais rien dans le dossier ne vient étayer ces potentialités. La formation par l'apprentissage ou l'alternance n'est pas prévue par le projet ce qui, au demeurant, est assez normal compte tenu du caractère du diplôme. Selon l'autoévaluation, une formation à l'insertion professionnelle en L3, en coopération avec l'APEC et intervention du SCUIO-IP en L3 aurait lieu. L'autoévaluation fait état de partenariats avec de nombreuses universités dans le cadre de programmes Erasmus Mundus et Averroès, mais elle ne donne aucune information sur un partenariat avec les entreprises.